

Fédération FO de la métallurgie

le journal



www.fo-metaux.org

**Journée des USM, des responsables départementaux,
des coordinateurs nationaux, des DSC, des DS spécifiques
et des formateurs**



Une nouvelle ère pour les USM

Près de 160 métallos FO se sont retrouvés le 17 octobre pour la Journée des USM autour de l'équipe fédérale. Ils ont pu découvrir la feuille de route des USM, s'informer sur les dernières évolutions concernant la convention collective nationale de la métallurgie et prendre part à de riches débats lors des tables rondes et présentations de ce grand rendez-vous annuel.

Politique industrielle - p.15

FO oriente la BPI

Airbus - p. 15

Le grand tour

Vie de la Fédération - p.18

Résolution de la CA Fédérale

Sommaire



Ce mensuel est le vôtre...

Organe de la Fédération Force Ouvrière de la Métallurgie,

"FO Métaux LE JOURNAL"

est le magazine de tous ses syndicats et de tous ses adhérents.

Si vous voulez qu'il remplisse efficacement son rôle de lien et de reflet de l'actualité, n'hésitez pas à prendre contact avec la rédaction dès qu'un événement le justifie.

Informez-nous des conflits qui surviennent dans votre entreprise et des accords qui y sont signés. Cela donne des éléments de comparaison et rend service à d'autres syndicats, engagés eux aussi dans des discussions.

Faites-nous part de vos expériences syndicales.

Pour tout ce qui concerne le journal, appelez la Fédération :

Tél. : 01 53 94 54 27 • Fax : 01 45 83 78 87

Chiffres à connaître :

SMIC horaire brut : 11,52 euros

SMIC brut mensuel : 1747,20 euros

Plafond de la sécurité sociale :

3 666 euros par mois

(pour l'année 2023 : 43 992 euros)

Coût de la vie :

-0,5 % en septembre (-0,5 % hors tabac) ;

+4,9 % en glissement sur les 12 derniers mois (+4,8 % hors tabac).

Chômeurs : 3 028 500

(catégorie A, publiés le 26 octobre 2023)

Indice de référence des loyers :

141,03 (3^{ème} trimestre 2023).

Taux d'intérêt (26 septembre) :

3,9 % au jour le jour.

3 Editorial

4 L'événement

Journée des USM, des responsables départementaux, des coordinateurs nationaux, des DSC, des DS spécifiques et des formateurs :

Une nouvelle ère des USM

4-10

13 L'actu en bref

FO oriente la BPI

13

15 Actualité syndicale

Airbus Atlantic Méaulte : le retour aux sources

15

Airbus : le grand tour

15

Frédéric Souillot chez Renault Trucks...

16

... et chez Mecachrome

16

18 Infos

Résolution de la Commission Administrative Fédérale

18-19

Olivier Lefebvre rejoint l'équipe fédérale

19

Valeo : la force en marche

20

USM du Vaucluse et Métaux d'Avignon : une année chargée

20

21 Vos droits

Nouvelle classification : mode d'emploi

21

22 Jeux

Des métaux et des mots

22



Et toujours
l'information
en ligne sur...

www.fo-metiaux.com



Pour FO Métaux, l'augmentation des salaires et du pouvoir d'achat des salariés et des retraités reste une priorité. Après la métallurgie, où nous avons négocié une grille avec des minima au-dessus du Smic (voir notre précédent édito), c'est au sein de la Récupération que notre Fédération a négocié et signé pour l'année 2024 un accord revalorisant de 3,8 % les salaires minima de cette branche. Face à une inflation, certes en baisse mais avec des taux prévisionnels supérieurs à 2 % pour 2024 et 2025, nos instances fédérales qui se sont réunies le 27 octobre appellent leurs syndicats et sections syndicales à revendiquer des augmentations de salaires au regard du niveau d'inflation pour garantir et augmenter le pouvoir d'achat des salariés.

Tout comme les salariés, nous n'avons toujours pas digéré la loi sur les retraites qui les pénalise en les obligeant à travailler au moins deux années de plus. Nous continuons donc notre combat. En effet, dans le cadre de la pratique contractuelle et conventionnelle, notre Confédération a revendiqué, négocié et signé, dans le cadre des retraites complémentaires (AGIRC-ARRCO), un accord interprofessionnel pour les retraités qui revient sur l'accord précédent de 2019 que FO n'avait pas, à juste titre, signé. Cet accord de 2019 avait instauré une diminution du pouvoir d'achat des retraités et un coefficient de solidarité (bonus-malus) qui affectait les pensions des retraités.

FO a obtenu, avec l'accord interprofessionnel du mois d'octobre 2023, une revalorisation des pensions de 4,9 % au 1^{er} novembre 2023, plus importante que celle que proposait le patronat, qui ne voulait pas dépasser les 4 %. Et surtout, en opposition à l'accord de 2019, FO a également obtenu la suppression du coefficient de solidarité (bonus-malus) de manière totale et pour tous ! Le malus sera supprimé à compter du 1^{er} décembre 2023 pour les nouveaux retraités. Le bonus est maintenu pour ceux qui en bénéficient déjà afin qu'ils ne le perdent pas. Il disparaîtra pour les personnes nées à compter du 1^{er} septembre 1961 (première génération concernée par la réforme des retraites) pour des pensions liquidées au 1^{er} décembre 2023.

Retraites : le combat n'est pas fini

L'accord prévoit aussi la mise en place, d'ici la fin du premier semestre 2024, d'un groupe de travail paritaire chargé de définir des dispositifs de solidarité en direction des allocataires du régime AGIRC-ARRCO, articulés avec les dispositifs déjà existants au sein du régime, ce qui répond à la demande de FO d'une discussion ultérieure sur des dispositifs de solidarité pour les petites pensions. Enfin, FO a obtenu la sauvegarde du caractère paritaire et autonome de la gestion du régime AGIRC-ARRCO. Les interlocuteurs sociaux ont d'ailleurs précisé dans le préambule de l'accord que les ressources du régime ne devront être mobilisées que pour financer les prestations dont il assure le service à ses affiliés.

Mais pourquoi cette précision ? Parce que notre régime paritaire des retraites complémentaires, avec ses réserves de 68 milliards d'euros, attise la convoitise d'un gouvernement qui cherche de l'argent partout, sous prétexte de sa loi abjecte sur les retraites et des décisions prises pour améliorer, soi-disant, les petites retraites. Cette attention n'a pas lieu d'être puisqu'il s'agit du régime des salariés du secteur privé. Le gouvernement voulait, à tort, ponctionner notre régime paritaire qui est composé des seules ressources liées aux cotisations des employeurs et des salariés du privé pour financer une partie de sa loi et combler ainsi le déficit du régime général. Face au combat de FO et en date du 24 octobre, le gouvernement a renoncé à cette ponction. C'est une victoire qu'il convient d'annoncer, mais la vigilance reste de mise. Nous invitons les retraités et futurs retraités à adhérer à FO pour nous renforcer et éviter toutes ces injustices.



Organe officiel de la
Fédération confédérée FO
de la Métallurgie

Directeur de la publication :
Frédéric Homez

Imp.Spéciale FO Métaux
N° de CPPAP: 0220s07170

Rédaction : Temps Forts

Publicité : PMV
9, rue Baudoin, 75 013 Paris

Contact :
01 53 94 54 00
contact@fo-metiaux.fr

Journée des USM, des responsables départementaux, des coordinateurs

Une nouvelle ère des USM

Frédéric Homez : « nous avons eu raison de négocier »

Près de 160 métallos FO se sont retrouvés le 17 octobre dans les locaux de la Confédération pour la Journée des USM, des responsables départementaux, des coordinateurs nationaux, des DSC, des DS spécifiques et des formateurs. Réunion autour de l'équipe fédérale emmenée par son secrétaire général Frédéric Homez, ils ont pu découvrir la feuille de route des USM, s'informer sur les dernières évolutions concernant la nouvelle convention collective nationale de la métallurgie et prendre part à de riches débats lors des tables rondes et présentations qui ont structuré ce grand rendez-vous annuel.

Le secrétaire général de la Fédération FO de la métallurgie a conclu les travaux de cette journée des USM en affirmant sa confiance dans la capacité des métallos FO à mettre en place les différents axes de la feuille de route des USM avant d'élargir son propos au déploiement de la nouvelle convention collective nationale de la métallurgie, et plus particulièrement des nouvelles classifications. « L'opération promet de ne pas être simple, surtout dans les entreprises qui ne jouent pas le jeu, mais nous ferons, comme à notre habitude, respecter ce que nous avons signé », a prévenu Frédéric Homez, se félicitant de la qualité du texte et des nombreuses avancées et garanties qu'il offre aux métallos. Signe de la haute tenue de la CCNM, l'UIMM se fait tancer par ses membres, a rapporté le secrétaire général, face au coût que représente pour eux le passage à cette nouvelle convention, face à la nette amélioration de la protection, et face à une nouvelle grille des salaires qui impose des minima plus qu'avantageux pour les salariés. Il a précisé que la grille applicable au 1^{er} janvier prochain l'était sur la base des 35 heures, auxquelles s'ajoutaient les 15% et 30% pour les salariés au forfait. Toujours sur la question du salaire, centrale pour notre organisation, il s'est félicité que, grâce à notre organisation, la clause prévoyant que le premier niveau soit toujours supérieur au Smic ait été maintenue, et que par le jeu des renégociations, il se trouve à présent 700 euros au-dessus du salaire minimum, contre 200 euros précédemment. Mais toute médaille a son revers et Frédéric



a dévoilé une conséquence négative de la CCNM : certaines entreprises de la métallurgie seraient en train de chercher le moyen de passer sous une autre convention collective, de préférence moins généreuse avec les salariés. Là aussi, comme pour tout ce qui touche à la nouvelle convention collective, notre Fédération sera vigilante, a-t-il prévenu, et se battra contre les abus. « Ce sera ensuite à vous de faire respecter les dispositions de cette convention collective que nous avons eu raison de négocier, car cela nous a permis de rester maîtres de nos destinées et de ne pas laisser les pouvoirs publics imposer leurs projets ». Il a terminé son allocution en invitant les métallos à venir nombreux au congrès fédéral qui se tiendra du 19 au 21 juin prochain à Amiens.



nationaux, des DSC, des DS spécifiques et des formateurs

Frédéric Souillot : « nous avons remis les branches au cœur de la négociation collective »

Le secrétaire général de la Confédération FO Frédéric Souillot est venu saluer les métallos, des rangs desquels il est issu, et évoquer avec eux les sujets qui mobilisent actuellement notre organisation. Même si FO conteste toujours la loi sur la représentativité, elle ne l'en applique pas moins, et avec de bons résultats, puisqu'elle est passée n°2 dans la fonction publique, et que les métallos font régulièrement des scores impressionnants aux élections professionnelles. « Cette force, nous en avons plus que jamais besoin pour nous faire entendre et défendre les salariés », a-t-il fait valoir. Relatant sa récente participation à la conférence sociale, il a justifié la présence de FO, car « la politique de la chaise vide reviendrait à laisser les autres organisations s'exprimer pour nous », et a expliqué avoir martelé une revendication claire : celle des augmentations salariales. FO y a également porté la problématique de la conditionnalité des aides publiques aux entreprises ainsi que celle des branches ayant encore des minima inférieurs au Smic. « Si elles ne font rien pour y remédier, le gouvernement promet de se pencher sur les aides dont bénéficient les entreprises de ces branches, s'est félicité Frédéric Souillot. Nous pouvons donc le dire : nous avons remis les branches au cœur de la négociation collective. »

La force, FO en a également bien besoin pour contrer les tentatives de pillage des réserves de l'AGIRC-ARRCO par le gouvernement, et elle s'appuie aussi sur le paritarisme cher à notre organisation pour y parvenir. Notre organisation s'est aussi battue sur l'égalité professionnelle, considérant que des différences de rémunération allant encore jusqu'à 23 % en fin de carrière ne sont pas tolérables. Il s'est également réjoui que FO Métaux ait réussi à négocier et signer la convention collective nationale de la métallurgie, « ce qui prouve bien que seule la négociation préserve efficacement

les droits des salariés et qu'il n'était nul besoin de tenter le passage en force, comme les pouvoirs publics le prévoient initialement. » Il a conclu sur les ordonnances Macron, dont FO continue de demander l'abrogation, pour expliquer qu'un accord national interprofessionnel est à venir sur la VAE des représentants du personnel, et qu'il serait question de revenir sur le plafond des trois mandats ainsi que sur les CSSCT. « Ce qu'ils ont fait par ordonnance, nous tentons de le défaire par la négociation ! » a-t-il achevé.



Gérard Ciannarella : « votre action reste vitale »

Après s'être félicité d'un maillage des territoires qui ne cesse de se densifier grâce aux USM et aux responsables départementaux là où il n'y a pas encore assez de syndicats pour créer une USM, le secrétaire fédéral en charge de ces structures au niveau national, Gérard Ciannarella, a dressé un bilan provisoire de leur activité pour 2023. Près des deux tiers d'entre elles ont d'ores et déjà tenu leur assemblée générale ou leur congrès, en conformité avec les critères de la représentativité, qui ont fait l'objet de nombreux échanges au cours de la journée. Il a rappelé qu'à partir du 1^{er} janvier prochain, avec l'entrée en vigueur de la nouvelle convention collective nationale de la métallurgie (CCNM), leur poids à la signature ne serait plus celui des territoires mais celui de notre Fédération au plan national, soit 22,16 %. « Le travail que vous effectuez toutes et tous sur le terrain, dans les départements et les entreprises, reste le socle de notre représentativité, a-t-il martelé. Votre action garde donc un caractère central et vital pour notre organisation. »

Cette force, les métallos continueront d'en avoir besoin au quotidien, et notamment pour faire évoluer la valeur du point sur laquelle est calculée la prime d'ancienneté, qui sera préservée, grâce à FO, après 2024, « contrairement à l'intox que propage une autre organisation syndicale ». Si les minima salariaux, négociés avec succès dans les territoires pour la dernière fois cette année avec une moyenne de 6,5 % d'augmentation, passeront désormais au niveau national, les USM resteront en pre-

mière ligne pour d'autres éléments, comme la prime vacances ou encore la prime panier. Après avoir souligné la nécessité de faire remonter à la Fédération l'ensemble des accords signés, il a exhorté les métallos à poursuivre leurs efforts sur tous les plans, « car ils sont essentiels pour l'ensemble des salariés que nous défendons. »



Valentin Rodriguez : « des discussions âpres »

Le secrétaire fédéral Valentin Rodriguez est intervenu pour faire le point sur les avenants à la convention collective nationale de la métallurgie signée le 7 février 2022, dont la négociation a été rendue nécessaire par les évolutions de la situation économique et sociale. « Sur l'avenant du 11 juillet 2023 relatif à la protection sociale, les discussions ont été âpres », a lâché le secrétaire fédéral. Deux points importants ont donné lieu à de vifs échanges. D'abord sur la garantie de maintien de salaire lors du passage à la nouvelle classification, avec la prise en compte des rémunérations variables, désormais effective. Il fallait également éviter les doublons entre certaines dispositions. Un autre thème a été négocié dans ce même domaine : celui de la « rampe de lancement » pour les jeunes ingénieurs et cadres, avec une prise en compte de l'expérience en lieu et place d'une ancienneté encore à construire pour eux. Le deuxième point de discussion était celui des salaires, avec la mise à jour d'une grille qui avait été négociée avant la flambée de l'inflation. « Sur le premier niveau A1, nous avons une augmentation de 11,74 %, une moyenne sur la grille autour des 6 % et un haut de grille à 5,42 % », s'est-il félicité, précisant que l'ensemble était accessible sur le site internet de la Fédération.

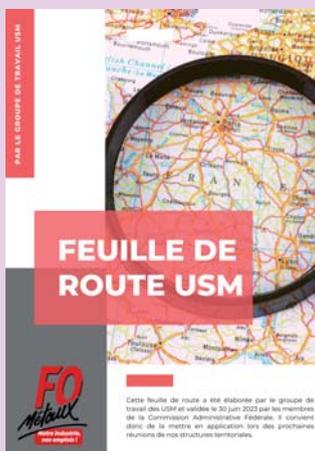
Enfin, il a évoqué deux sujets toujours en cours de négociation avec l'UIMM : la répartition des collèges électoraux et le champ de compétence géographique des CPTN (Commission Paritaire Territoriale de Négociation), où sera notamment négociée la valeur du point. Ici, l'UIMM procède à des regroupements dans 6 régions, et FO devrait obtenir le passage de 4 à 6 membres par organisation syndicale ainsi qu'une amélioration des frais de dépla-

cement. Pour la répartition des collèges électoraux, qui sera basée sur le nouveau système de classification, Valentin Rodriguez a rappelé le caractère incitatif d'un futur accord sur la ques-

tion et sa vocation à servir de référence en cas de litige, car c'est avant tout via les protocoles d'accord préélectoraux qu'ils sont définis. En l'état, les frontières du 1^{er} collège pourraient devenir A1 - C5/C6, le deuxième collège irait jusqu'à E10 et le troisième collège à partir de F11.



La nouvelle feuille de route des USM



Lors de la précédente édition de la journée des USM, le 19 septembre 2022, les métallos s'étaient inquiétés du devenir des USM après l'entrée en vigueur de la CCNM. La Fédération a rapidement répondu en mettant en place un groupe de travail chargé de proposer des pistes pour renforcer leur rôle, et qui ont été réunies dans une feuille de route validée par la CA fédérale au début de l'été. Le secrétaire fédéral Gérard Ciannarella et le secrétaire de l'USM de Meurthe-et-Moselle Laurent Bernard se sont partagé sa présentation. Depuis leur création, en 1948 pour certains départements ou en 1998 lors de leur relance, les USM n'en sont pas à leur première évolution dans leur rôle de coordination des implantations dans les départements, de négociation et de développement de notre organisation. « Au-

jourd'hui, un tiers d'entre elles fonctionnent bien, un tiers ont été récemment créées ou ont vu leur équipe renouvelée, et un tiers sont en difficulté, » a résumé Gérard Ciannarella. Après cet état des lieux, le groupe de travail a adopté quatre axes de réflexion. Des modifications de leurs statuts, à adopter lors de leurs prochaines assemblées générales ou congrès, forment le premier axe, a détaillé Laurent Bernard. « Nous nous sommes ensuite penchés sur les missions de coordination, soutien et maillage du territoire, a-t-il poursuivi. Il va falloir approfondir la connaissance de notre propre maillage et renforcer les liens avec l'ensemble de nos implantations. » Leur présence lors des négociations territoriales, que FO a su défendre et pérenniser, constitue le troisième axe, tandis que l'accroissement des efforts en vue du développement syndical dans les trois collèges,

appuyé par un ciblage et un plan d'action, constitue le dernier volet de la feuille de route. Sur cette question toujours fondamentale du développement, les métallos FO ont eu droit à une présentation des fichiers ARTICQUE qui ont été remis à l'ensemble des participants, chacun pour le département qui le concerne. Avec l'assistance de Corinne Launay, Gérard Ciannarella a fait une démonstration des atouts de ce logiciel de cartographie statistique que la Fédération a utilisé pour mettre au point une carte des territoires montrant, pour toutes les entreprises de la métallurgie et en fonction de leurs effectifs, là où des élections professionnelles ont eu lieu et avec quelles forces syndicales en présence, et celles où aucun scrutin ne s'est déroulé. « Sachant qu'il est plus facile de s'implanter et de se développer là où il n'y a pas de présence syndicale, a indiqué le secrétaire fédéral, ces fichiers vont permettre aux USM de déterminer des cibles et des objectifs clairs. » Des réunions régionales avec les secrétaires fédéraux concernés devraient prochainement être mises sur pied pour exploiter au mieux ce nouvel outil de conquête syndicale.

Une équipe fédérale multi-fonctions



Nathalie Capart, en charge du Froid, de la Récupération, du Machinisme agricole et de la BJOH, a rappelé que ces branches rattachées à la métallurgie représentaient 160 000 salariés répartis dans des TPE à 80 %, soulignant la nécessité d'y être représentatif autant que la difficulté d'y parvenir. Salaires, prévoyance, formation professionnelle, dialogue social, ou encore thématiques interprofessionnelles à décliner au niveau de ces branches : la secrétaire fédérale a expliqué que les négociations étaient nombreuses. Au plan géographique, elle est en charge des USM de la région Auvergne Rhône-Alpes. Elle anime également la commission égalité professionnelle de la Fédération.



Eric Keller, en charge des secteurs électrique, électronique, ferroviaire, naval et nucléaire, et géographiquement responsable des USM des régions Occitanie et Bourgogne Franche-Comté (qui comptent un fort maillage d'USM), a aussi à suivre l'importante thématique de la politique industrielle, tant aux niveaux national qu'europpéen, de décrypter les enjeux pour notre organisation et de porter ses positions dans différentes instances, comme le conseil d'orientation de la BPI, ou encore de représenter notre Fédération lors d'auditions auprès des pouvoirs publics.



Géraldine Nivon, en charge de la mécanique, de l'optique et des produits métalliques, un secteur riche d'une immense diversité, géographiquement responsable des USM du Grand Est, suit et coordonne les questions relatives au handicap et de la santé et sécurité au travail via les deux groupes réseaux créés par la Fédération. Avec les métallos du GRH et du GRSS, elle produit des outils de communication et d'actions, et centralise les initiatives sur ces thématiques.



Paul Ribeiro, en charge de la sidérurgie, des métaux ferreux et non ferreux, des fonderies et forges, suit les USM des régions Bretagne et Pays-de-la-Loire. Il représente notre organisation dans de nombreuses instances syndicales internationales, comme industriALL European Trade Union et industriALL Global Union, et tient un rôle de facilitateur qui fait le lien entre les organisations syndicales étrangères et notre Fédération. Il est également référent sur les comités de groupe France et les comités européens.



Valentin Rodriguez, en charge des constructeurs et équipementiers automobiles, suit les USM de la région Hauts-de-France. Parmi les thématiques transverses dont il a la responsabilité se trouvent le site Web FO Métaux, la communication, le service juridique, le GTA (groupe de travail automobile) ainsi que la conception et le suivi d'une large documentation sur la nouvelle convention collective nationale de la métallurgie.



Edwin Liard, en charge de l'aéronautique, l'espace et la défense, siège aussi au comité stratégique de filière du CNI, où il fait remonter les problématiques liées à l'emploi et au développement de cette industrie. Son secteur géographique est celui de la Nouvelle-Aquitaine, où presque tous les départements ont renouvelé l'équipe de leur USM. Intéressement, participation, emploi et formation professionnelle constituent les thématiques dont il a la charge. Sur la formation professionnelle, la présence de métallos FO dans les commissions paritaires territoriales de l'OPCO2i, dont les échanges avec la Fédération sont appelés à se renforcer, lui permet de remonter au niveau national un plus grand nombre de sujets.



Bruno Reynès, en charge de la branche des experts de l'automobile, où il intervient sur tous les domaines de négociation, suit les départements de la région parisienne, où le développement s'effectue en lien avec le syndicat des métallurgistes FO de la région parisienne. Sur cette zone où se concentrent de nombreux sièges sociaux, il est également en charge des cadres et anime à ce titre le GTC (Groupe de Travail Cadres) de la Fédération, qui fournit études et outils pour le développement au sein du 3^{ème} collège. Des négociations spécifiques à cette population sont également dans ses attributions.



La conquête du 3^{ème} collège

Bruno Reynès est intervenu plus spécifiquement sur la question des cadres et du développement de FO au 3^{ème} collège. Parmi le million et demi de salariés de la métallurgie, près de la moitié sont des ingénieurs et cadres et cette proportion ne cesse d'augmenter. « Après l'entrée en vigueur de la CCNM, notre représentativité au sein de cette population se fondera dans notre représentativité nationale, a expliqué le secrétaire fédéral. Dès lors, notre faiblesse au 3^{ème} collège deviendra préoccupante de manière bien plus large. » Il a rappelé qu'avec cette dérive démographique de la métallurgie, c'était aussi la question de la maîtrise des CSE qui allait bientôt s'imposer, et qu'il serait possible de les perdre même avec des résultats massifs dans les deux premiers collèges.

Les USM, a-t-il souligné, ont un rôle essentiel à jouer car elles sont en première ligne pour la création de nouvelles implantations, où il sera plus facile et rapide de devenir majoritaires. Elles peuvent aussi appuyer les équipes dans leur approche des cadres au sein des implantations existantes en fixant des objectifs et un plan d'action. Sans oublier le GTC, qui travaille lui aussi à la mise au point d'outils à cette fin. « Aller au

contact reste la base de tout, mais à condition de connaître les spécificités des cadres pour une meilleure approche, a-t-il plaidé. Ici aussi, les USM ont toute légitimité à agir. »



Parité aux élections, représentativité et PSE : les pièges à éviter

Une table ronde était consacrée à des thématiques plus techniques mais tout aussi cruciales pour les métallos, donnant lieu à un rappel des grands principes en matière de parité et de représentativité, avec une attention particulière aux erreurs à ne pas commettre. Après un rappel des grands principes, à savoir que les listes présentées par les organisations syndicales aux élections professionnelles doivent respecter la proportion hommes/femmes en fonction de la part des femmes et des hommes inscrits sur la liste électorale de l'entreprise, Sébastien Delauney et Dalila Madaoui, du service juridique fédéral, sous la supervision du secrétaire fédéral Valentin Rodriguez, sont revenus sur les risques en cas de contentieux, notamment sur la perte de délé-

gués. Cette représentativité faisait l'objet d'un autre développement plus spécifiquement consacré à son respect lors d'un PSE. Les juristes ont pointé le risque en cas de non-respect lors d'un plan de sauvegarde de l'emploi : celui de déboucher sur l'invalidation d'un accord signé par l'organisation syndicale concernée. Autant dire qu'en ce domaine, il n'y a donc pas de droit à l'erreur.

Questions de formation



Le trésorier fédéral Jean-Yves Sabot a pris la parole pour présenter les deux versants de l'offre FO Métaux en matière de formation, avec la formation fédérale d'abord, qui repose sur le CFESSES et ses 12 jours de congés annuels par salarié, puis avec l'APSAC. Le délégué fédéral Flavien Bilquez est venu compléter le propos en rappelant que la vocation de cet organisme est de dispenser les formations prévues par le code du travail, mais aussi de nombreuses autres, souvent sur-mesure. Tous deux sont revenus sur le succès de la formation sur les nouvelles

classifications qui, entre 2022 et 2023, aura permis de former près de 2 000 militants sur la question et devrait bientôt se voir dotée d'un niveau 2. Ils se sont également félicités de la certification de 185 militants sur la classification des emplois via un Certificat de Compétences Paritaire de la Métal-

l u r g i e (CCPM). Le trésorier fédéral a également présenté les prestations de PMV, l'agence de communication de la Fédération, la boutique en ligne et l'espace numérique trésorerie, qui sera par ailleurs le seul mode d'inscription au congrès fédéral 2024.



L'heure des changements

Comment et pourquoi FO Métaux est-elle parvenue à renégocier à la hausse, avec l'avenant du 11 juillet 2023 sur les salaires minimum hiérarchiques (SMH), ces rémunérations sur lesquels un accord avait été trouvé en 2020 ? Telle est la question sur laquelle le secrétaire fédéral Eric Keller a apporté des éclaircissements. « Cette grille était le fruit d'un long et patient travail de négociation mené pour aboutir à la fusion de l'ensemble de nos conventions

collectives territoriales, sans oublier celle des ingénieurs et cadres, et celle de la sidérurgie, a-t-il d'abord expliqué. Les hypothèses que nous avons retenues, avec l'UIMM pour la réviser selon l'évolution de l'inflation ont été rapidement enfoncées mais nous avons été prévoyants en demandant l'insertion d'une clause de revoyure. C'est grâce à cela que nous avons été en mesure de compenser largement la flambée des prix par une juste revalorisation des minima salariaux de la future grille de la convention collective nationale de la métallurgie. » Si les fameux SMH ont évolué dans le bon sens, c'est donc bien grâce à la capacité d'anticipation de FO Métaux. Leur maintien à un bon niveau est d'autant plus important qu'ils permettent de réguler la branche en évitant le dumping social. Avec ces minima conventionnels, il est non seulement impossible d'avoir des salaires inférieurs au Smic dans la métallurgie sur l'ensemble du territoire, mais cela profite également aux salariés cadres.

Autre évolution liée à la CCNM : la composition des collèges électoraux, basée sur la nouvelle classification, va évoluer. Reste à savoir comment. Sur cet épineux sujet, les négociations étaient toujours en cours à l'heure où se tenait la journée des USM. Néanmoins, le trésorier fédéral Jean-Yves Sabot a pu apporter quelques précisions aux métallos FO. En attendant l'avenant à la CCNM qui consacrera la fin des négocia-



tions, « il est déjà possible de dire que le 3^{ème} collègue commencera à F11, a dévoilé le trésorier fédéral. La frontière entre 1^{er} et 2^{ème} collègue fait encore débat mais nous voulons qu'elle soit prévue à titre incitatif, afin de donner un repère, notamment aux petites entreprises dépourvues de présence syndicale, ou en cas de contestation. Mais, en dernier ressort, c'est via le PAP qu'elle sera déterminée dans les entreprises. » A noter que les droits de protection sociale sont venus influencer sur la tenue des négociations, les cadres ayant un dispositif spécifique en la matière. S'est ainsi posée la question de la classification des assimilés cadres, qui débiteront à C6, ce qui pourrait être la séparation des deux premiers collèges. « Le résultat final promet d'être assez proche des positions de notre Fédération », a tranché Jean-Yves Sabot.

Valentin Rodriguez est pour sa part revenu sur les évolutions qui devraient toucher les CPTN (Commission Paritaire Territoriale de Négociation). Cet organe a vocation à négocier demain des accords territoriaux ainsi que, pour le moment, la valeur du point sur laquelle est, notamment, calculée la prime d'ancienneté. Au niveau national existe aussi la CPPNI (commission paritaire permanente de négociation et d'interprétation), qui est compétente pour les textes de branche. « C'est la Fédération qui y désignera ses représentants, en lien avec les USM concernées, a précisé Valentin Rodriguez.

Ce qui se négocie actuellement, c'est le regroupement des CPTN dans certaines régions, et auquel FO a posé des conditions, car nous gardons une attention particulière pour tout ce qui concerne le niveau de négociation territoriale. » Entre commentaires et interrogations, de nombreux métallos ont ensuite échangé avec les secrétaires fédéraux.

La première table ronde a permis de revenir sur quelques-uns des changements à venir avec la mise en place de la CCNM en compagnie des secrétaires fédéraux Eric Keller et Valentin Rodriguez et du trésorier fédéral Jean-Yves Sabot.



Déploiement de la nouvelle classification : paroles de métallos

La dernière table ronde s'est articulée autour du témoignage de plusieurs responsables syndicaux sur la manière dont la nouvelle classification se met en place dans leur entreprise. Chez Liebherr France, Safran, Airbus Helicopters ou encore ArcelorMittal Méditerranée, leurs interventions ont montré des situations contrastées.

« Nous avons démarré le processus avec un accord de méthode en mars 2022, en parallèle de la refonte de nos accords société via le projet Reload, a confié Sylvain Dolza, DSC Airbus Helicopters, mais la direction travaillait déjà sur des fiches emploi depuis plusieurs mois. L'intérêt de l'accord était surtout d'arrêter un calendrier, ce qui a permis aux salariés d'avoir leurs fiches emploi dès février 2023 mais aussi d'installer un comité de suivi pour que les organisations syndicales puissent faire remonter rapidement les problématiques rencontrées sur le terrain et les faire traiter au plus vite. » Efficace, le procédé l'a été puisqu'il a permis à l'ensemble des acteurs et aux salariés de prendre le temps pour s'approprier la nouveauté et corriger les éventuelles erreurs. Résultat : à quelques semaines de l'entrée en vigueur de la CCNM, 2 800 emplois ont été cotés pour 50 000 postes et plus de 3 500 salariés ont été promus grâce au nouveau système. Traiter le sujet avec autant d'avance a contribué à le faire sans tension. Chez Liebherr France, les discussions ont débuté autour d'un accord d'entreprise afin que les salariés retrouvent tout ce que contenait la convention territoriale du Haut-Rhin, appelée à disparaître avec l'application de la CCNM, et qui n'avait pas été repris dans un accord autonome avec l'UIMM. « Sur les classifications, nous avons travaillé en commission avec les autres organisations syndicales et les RH, nourris par des échanges avec les managers, a expliqué le DSC Eric Furlan. Nous arrivons au bout du processus ; les salariés devraient voir les fiches de poste fin octobre et c'est après le déploiement que seront réglées les éventuelles demandes d'ajustement. L'UIMM et notre direction parlent dans ce dossier le même langage que nous, ce qui facilite grandement la gestion du dossier. »

Pour le groupe Safran, où existe un accord de méthode, FO a d'emblée été mobilisée autour d'une crainte des salariés que le comité paritaire avait mise en évidence : « Il y avait un risque que la direction impose que, pour être significative, une activité doive occuper au moins 20 % du temps de tra-



vail, a précisé le coordinateur Daniel Barberot. Pour les salariés, cela signifiait la possibilité de fiches de poste ne reflétant pas la réalité. Et avec seulement 700 fiches créées par le groupe, ils sont nombreux à ne pas retrouver les spécificités de leur emploi dans ce qu'on leur a soumis. Heureusement, le comité paritaire agit efficacement, et le changement a du bon puisqu'il s'est traduit par un passage cadre pour 1 200 salariés. Reste une préoccupation largement partagée : la prime d'ancienneté et son évolution, sur laquelle nous avons fort à faire pour répondre et rassurer. »

Toutes les entreprises n'ont cependant pas été aussi réactives. Comme le relatait avec humour le DSC ArcelorMittal Méditerranée David Thourey, « nous avons été confrontés aux mêmes problématiques que nos amis d'Airbus ou Safran, mais en pire ». Chez le géant de la sidérurgie, la direction a traîné les pieds, l'accord de méthode n'a été signé qu'en 2022 et le calendrier n'a pas été respecté puisque les salariés n'ont toujours pas leurs fiches d'emploi et s'inquiètent aujourd'hui d'être sous-cotés, voire déclassés. Les activités dites significatives sont les seules prises en compte et les nombreuses tâches effectuées à côté en petites quantités sont oubliées... Le problème est que nous ne négocions pas les fiches d'emploi ; nous posons des questions sur ces zones d'ombre, nous passons des messages, par exemple pour la prise en compte des parcours professionnels, mais cela ne fait aucun doute : les fiches devront évoluer. »

Les métallos n'ont pas manqué de réagir à ces interventions, posant par exemple la question des cadres qui se retrouveraient positionnés non-cadres, de la reconnaissance de la polyvalence, des initiatives de certaines entreprises pour ajouter des dispositions venant se superposer à celles de la CCNM pour encore plus de complexité, ou encore du déploiement dans les entreprises de petite taille, qui s'avère compliqué et risque de ne pas laisser aux salariés le temps de la réflexion si les fiches ne sont pas remises à temps. Autant de préoccupations que prend en compte notre Fédération, qui l'assure : aucune question ne restera sans réponse.





Être assureur d'intérêt général c'est répondre aux besoins et contraintes de chacun de nos clients, en construisant, ensemble, une protection qui leur ressemble.

KLESIA s'engage pour la société en apportant des solutions de prévention d'assurance de personnes et de services simples, innovantes, solidaires et durables adaptées à vos besoins et à ceux de vos proches, tout au long de la vie. Au-delà de notre métier initial, nous agissons pour les plus fragiles, œuvrons pour le mieux vieillir et contribuons à rendre la santé accessible à tous.

KLESIA s'engage à vous assurer un avenir serein et contribue à la qualité de vie pour tous.

KLÉSIA
Assureur d'intérêt général

Pour chacun, pour tous, pour la vie



Le Groupe VYV est le 1^{er} acteur global de santé et de protection sociale.

Le Groupe VYV œuvre au quotidien pour être utile à tous et à chacun tout au long de leur vie. Il protège plus de 10 millions de personnes dans l'ensemble de son écosystème et propose des solutions adaptées aux employeurs publics et privés. Acteur engagé, il innove et anticipe pour construire une société plus équitable et socialement responsable. Le Groupe VYV s'affirme comme un véritable entrepreneur du mieux-vivre.

www.groupe-vyv.fr



GRUPE
vyv

SANTÉ ASSURANCES & RETRAITE - SOINS & ACCOMPAGNEMENT - LOGEMENT

FO oriente la BPI

Ne plus attendre les PSE, les échecs industriels ou encore les mauvaises décisions stratégiques et leurs conséquences sociales, mais être enfin proactif et anticiper les actions nécessaires pour défendre l'industrie et ses salariés : un nouveau pas vient d'être franchi sur ce chemin avec la remise en route du conseil national d'orientation de la BPI le 11 juillet. Au sein de cet organe chargé de proposer au conseil d'administration des projets à financer, des entreprises à défendre, des orientations et dossiers en accord avec la vocation de cette banque si particulière, le secrétaire fédéral Eric Keller portera la voix de notre organisation. Le 19 juillet, alors que le conseil tenait sa première séance plénière, qui devait se prononcer sur le plan stratégique 2023-2024 de la BPI, il s'est félicité du chemin parcouru depuis la mise en place du fonds stratégique d'investissement en 2008 et les Etats généraux de l'industrie en 2010, sans oublier la création de la BPI en fin 2012 –qui doit beaucoup à l'insistance de FO Métaux– et a salué un plan ambitieux, qui a d'ailleurs fait l'unanimité.

La question climatique, ainsi que la réindustrialisation et le soutien à l'industrie constituent les deux piliers du plan, qui se verront affecter chacun 35 milliards d'euros d'ici 2028. Derrière les chiffres, l'objectif est d'aller à la rencontre de 22 000 entreprises minutieusement ciblées afin de les aider à mesurer l'urgence de leur transition écologique et de les aider à la réaliser. « Nous allons pouvoir mieux traiter les questions relatives à l'indépendance et la souveraineté économique de la France, mais aussi le soutien aux entreprises en difficulté. Cela ouvre aussi la porte sur des possibilités d'intervention plus large, comme pour les entreprises ayant besoin d'un coup de pouce pour leur montée en gamme, leur modernisation, le développement de l'export... se réjouit Eric Keller. C'est donc un levier supplémentaire pour notre action au service de l'industrie et de ses salariés. »



Négociations, réunions de travail mais aussi fait insolite, l'actu de FO Métaux se décline également en brèves...

La France a inauguré le premier cargo à voiles au monde



La décarbonation du fret maritime a donné son premier coup d'hélice le 5 octobre dernier à Bordeaux, avec le lancement du « Canopée », premier navire cargo industriel hybride propulsé par le vent. L'industrie navale marche sur ce coup main

dans la main avec l'industrie aéronautique, puisque le bateau a été conçu sur-mesure pour l'entreprise de lanceurs spatiaux Ariane-Group, et doit rejoindre prochainement la base spatiale de Kourou, en Guyane. Long de 121 mètres pour 22 mètres de large, doté de quatre mâts de 37 mètres de haut, le Canopée » assurera lors de ses neuf rotations annuelles le transport des pièces du lanceur Ariane 6 des ports européens vers celui de Pariacabo à Kourou, où elles seront assemblées ces quinze prochaines années. Ses ailes automatisées de 37 mètres de haut sur 11 mètres de large sont composées de deux volets - un avant et un arrière - qui s'orientent grâce à un algorithme qui analyse la météo et les vents à venir, en tournant sur 360 degrés afin de trouver la propulsion optimale pour le navire. Il est censé consommer 30 à 40 % de carburant en moins qu'un transporteur classique. Actuellement, le transport maritime est responsable de 3 % des émissions mondiales de gaz à effet de serre. Avec le « Canopée », la France peut espérer tracer la voie du transport maritime décarboné dans les années à venir.

Record de commandes pour Airbus

L'avionneur européen est sur le point de franchir le cap des 8 000 avions dans son carnet de commandes, ce qui représente près de 11 années de production au rythme actuel de livraisons. Son rival américain, Boeing, plafonne pour le moment à 5 000 appareils.

Malgré la pandémie, les tensions géopolitiques et l'urgence climatique, la demande de la part des compagnies aériennes n'a jamais été aussi élevée. La plupart des acteurs du secteur s'accordent à considérer que 45 000 appareils sont à construire dans les 20 prochaines années. Il faudra cependant s'assurer, comme notre organisation le souligne régulièrement, que la chaîne de fournisseurs suivra et que cela ne sera pas aux dépens des conditions de travail ou d'une pression sur les salaires.



La Chine restreint les exports de graphite

FO Métaux a déjà averti à plusieurs reprises, et c'est à présent une réalité : la bataille des matériaux rares et stratégiques a commencé. Après le gallium et le germanium cet été en réponse aux limitations de Washington sur ses livraisons de puces, Pékin a annoncé ce 20 octobre une limitation des exportations de graphite de qualité batterie. Naturel ou synthétique, le graphite est un matériau critique pour fabriquer les anodes de batteries (il faut entre 50 et 100 kilos de graphite par batterie !). S'il est encore trop tôt, selon les analystes, pour mesurer toutes les conséquences de la décision chinoise, la domination absolue du pays sur ce marché pourrait néanmoins mettre l'industrie automobile européenne en péril.



Soutenir chacun, c'est s'engager auprès de tous.

Notre action sociale agit dans trois grands domaines : le handicap, la santé et la maladie, la précarité pour apporter son soutien aux plus fragiles et favoriser l'inclusion de tous dans la société.

groupe-apicil.com

SANTE | PREVOYANCE | EPARGNE & SERVICES FINANCIERS | RETRAITE

 **GRUPE
APICIL**
UNIQUES, ENSEMBLE

APICIL Transverse Association de moyens du Groupe APICIL régie par la loi du 1er juillet 1901, n° SIREN 417 591 971 - siège social: 38 rue François Peissel 69300 Caluire-et-Cuire **GRESHAM Banque** SA à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 8 997 634 €, RCS Paris 341 911 576, N°14.120, siège social :20 rue de la Baume - CS 10020 - 75383 Paris Cedex 08. Établissement de Crédit 14.120 soumis au contrôle de l'ACPR, 4 place de Budapest - CS 92459 75436 Paris Cedex 09 **APICIL Asset Management** SA au capital de 8 058 100 € - RCS Paris 343 104 949 - SGP - Agrément AMF n° GP 98038 Siège social 20 rue de la Baume - CS 10020 - 75383 Paris CEDEX 08
Photo : Shutterstock - IN21/FCR0013 - communication publicitaire à caractère non contractuel

Airbus Atlantic Méaulte :

le retour aux sources



Les rapports d'activité et de trésorerie ont été votés à l'unanimité. Rien d'étonnant à cela pour le syndicat FO Airbus Atlantic Méaulte, qui tenait son assemblée générale le 10 octobre, au regard de la situation du site. Carnet de commandes plein, état des livraisons avions sécurisant, des investissements significatifs en cours pour préparer les futurs montées en cadence, des effectifs croissants avec le retour d'embauches y compris des jeunes diplômés issus du Lycée professionnel Henry Potez et des intérimaires, une politique salariale solide, sans compter l'intéressement et la participation, ou encore le beau bilan des actions du CSE géré par FO : il était difficile d'y trouver à redire sur ce que FO apporte aux salariés. Dany Devaux est ensuite intervenu pour élargir le cadre et montrer ce que notre organisation apporte également au niveau d'Airbus Atlantic. Il est notamment revenu sur les avancées des derniers accords

une aérostructure forte sur le territoire français ». Dominique Delbouis a poursuivi en évoquant la renégociation des accords société Airbus datant de 1970 à travers RELOAD ainsi que les avancées significatives obtenues, (6^{ème} semaine de congés payés, un accord santé prévoyance amélioré de 25 %...). Puis, ce n'est pas sans émotion que les métallos FO ont acté symboliquement leur retour dans le giron du groupe avec l'adoption des statuts modifiés du syndicat avec son changement de nom et l'abandon de la dénomination Stelia au profit d'Airbus Atlantic. Les travaux se sont achevés sur la présentation de la future équipe de candidat(e)s pour les élections professionnelles qui auront lieu du 21 au 23 novembre 2023. Pour les 400 participants à cette assemblée générale, autant dire que le vote FO ne fait aucun doute !

Le syndicat FO Airbus Méaulte a tenu son assemblée générale le 10 octobre. Près de 400 militants et salariés se sont rassemblés autour du secrétaire du syndicat FO Tony Peret, en présence du secrétaire fédéral Jean-Sébastien Seigné (également secrétaire du syndicat FO Airbus Opérations Toulouse), du DSC FO Airbus Atlantic Dany Devaux et du coordinateur FO Airbus Dominique Delbouis. Ils ont évoqué la situation du site ainsi que les nombreuses réalisations de notre organisation chez l'avionneur à la veille des élections professionnelles.

Airbus : le grand tour

Si la syndicalisation en France a été divisée par 4 au cours des 60 dernières années, FO Métaux a su échapper à cette désaffection, en particulier chez Airbus, où notre organisation compte plus de 15 000 adhérents. Cette force, c'est celle sur laquelle les métallos FO se sont appuyés pour obtenir toujours mieux et plus pour les salariés par la voie du dialogue social. Alors que les élections professionnelles sont sur le point de se tenir dans l'ensemble du groupe, le coordinateur FO Dominique Delbouis a quadrillé les implantations durant les mois d'octobre et novembre afin d'expliquer et défendre le conséquent bilan de ce que FO a obtenu durant la mandature qui s'achève et rappeler aux salariés tout ce que notre organisation leur apporte. Le secrétaire général de la Confédération FO Frédéric Souillot et le secrétaire général de FO Métaux Frédéric Homez s'étaient joints à lui le 19 octobre à Toulouse. « La politique contractuelle que nous avons bâtie est l'unique garantie de sécurité et de stabilité pour les salariés et bien sûr pour nos entreprises », a rappelé Dominique Delbouis. Accords spécifiques protégeant à la fois les salariés et l'entreprise durant la crise covid, obtention du « 0 licenciement contraint » face à un plan social qui aura impacté 4 952 salariés en France, création d'Airbus Atlantic et d'Airbus Protect, politique salariale et sociale de qualité, sans oublier Reload, qui a permis d'aboutir à un statut social envié par la filière aéronautique et même par toute la métallurgie : « FO, ça sert à ça ! », a résumé le coordinateur FO.



Au-delà d'Airbus, il a aussi rappelé que le vote FO, c'était aussi une vision et une ambition pour notre pays, sur l'emploi, l'industrie, l'écologie ou encore le modèle social, autour de valeurs de liberté et de tolérance face à une fraternité qui s'érode, à la tentation du repli ou de l'idéologie. « C'est donc avec fierté et beaucoup d'envie que les femmes et les hommes présents sur les listes FO de l'ensemble du Groupe Airbus solliciteront le renouvellement de votre confiance, a conclu Dominique Delbouis à chaque fois, parce qu'à FO, on ne s'engage pas pour nous, on s'engage pour vous ! »

Frédéric Souillot chez Renault Trucks...

Le 5 septembre, le secrétaire général de la Confédération FO Frédéric Souillot et le secrétaire général de notre Fédération Frédéric Homez se sont rendus à Lyon chez les métallos FO de Renault Trucks, accompagnés du secrétaire fédéral Valentin Rodriguez. Quelques jours plus tard, c'est chez Mecachrome qu'ils se rendaient, cette fois en compagnie du trésorier fédéral Jean-Yves Sabot.

Rentrée chargée que celle des métallos FO de Renault Trucks à Lyon. Affairés à préparer les élections professionnelles, ils ont reçu le 5 septembre la visite d'une délégation FO venue leur apporter le soutien de notre organisation. Accueillis par Olivier Repessé, secrétaire du syndicat et DSC FO de Renault Trucks, le secrétaire général de la Confédération FO Frédéric Souillot, le secrétaire général de notre Fédération Frédéric Homez et le secrétaire fédéral Valentin Rodriguez sont allés à leur rencontre ainsi que celle des salariés, accompagnés le matin par le secrétaire de l'USM du Rhône Eric Devy et le secrétaire de l'UD69 Xavier Boiston. Outre la visite du site et de riches échanges avec les salariés et les militants FO, ils ont également rencontré la direction de l'entreprise, où le dialogue social qui n'était pas simple est en passe de se renouveler et de connaître un nouvel élan, en bonne partie grâce aux efforts de notre organisation.

Devant les salariés et les militants, Frédéric Souillot est revenu sur la récente réforme des retraites et sur la bataille de l'opinion qu'a su gagner notre organisation, précisant que le combat se poursuivait à présent via des recours juridiques devant le Conseil



d'Etat. Frédéric Homez s'est pour sa part exprimé sur la nouvelle convention collective nationale de la métallurgie, qui entrera en vigueur au 1^{er} janvier prochain, et dont les métallos FO doivent assurer un déploiement réussi. Valentin Rodriguez a complété le propos par un point sur les nouvelles classifications, au cœur des préoccupations des salariés, et pour lesquelles notre organisation forme de nombreux référents. Depuis, les élections se sont déroulées et ont permis à FO de progresser à Lyon (15,74%, soit + 3 points) et de passer à 12 % sur le périmètre de l'entreprise.

... et chez Mecachrome

C'est un soutien de poids qu'ont reçu les salariés de Mecachrome du site d'Aubigny-sur-Nère ce 25 septembre. Alors que le scrutin pour les élections professionnelles n'était plus qu'à quelques jours, ils ont reçu la visite du secrétaire général de la Confédération FO Frédéric Souillot, de la secrétaire confédérale en charge de l'organisation FO Patricia Drevon, du secrétaire général de notre Fédération Frédéric Homez et du trésorier fédéral Jean-Yves Sabot. Accueillis par le secrétaire du syndicat FO Mecachrome Aubigny et coordinateur FO Mecachrome Stéphane Carré (également secrétaire de l'USM18 et membre de la CA fédérale), ils ont pu effectuer une visite des installations de l'équipementier aéronautique avant de rencontrer des salariés ainsi qu'une partie de l'équipe syndicale et des militants FO, avec lesquels les échanges ont été aussi riches qu'amicaux. Le soutien de notre organisation a été efficace puisque, quelques jours plus tard, le scrutin a donné une majorité écrasante à FO. Le coordinateur félicite l'équipe FO puisque les métallos ont conquis 52 % des voix au final au sein du groupe, contre 37 % il y a quatre ans, avec en prime une implantation réussie dans les six sites qui ont rejoint le périmètre du groupe Mecachrome depuis le précédent cycle électoral. Sur le site historique du groupe, le syndicat FO Mecachrome a battu la représentativité qui était de



63 % et qui s'établit à présent à 70 %. « Nous constatons que le travail de terrain de l'équipe FO du Groupe Mecachrome a été plus qu'accompli », s'est réjoui Stéphane Carré. Bravo à l'équipe FO des métallos du Groupe Mecachrome !

Avec Côté santé, suivez vos remboursements santé en un clin d'œil

Pas toujours facile de voir clair dans vos dépenses de santé !

Entre la Sécurité sociale, la mutuelle et votre reste à charge, le suivi de vos remboursements peut parfois être compliqué.

Retrouvez en une seule et même application toutes ces informations.

Vous pouvez même ajouter les membres de votre famille pour suivre votre budget santé global.

N'attendez pas !

Téléchargez gratuitement Côté santé sur :



Résolution de la Commission Administrative Fédérale

FO Métaux publie ci-après la résolution de la Commission Administrative Fédérale qui s'est réunie le 27 octobre 2023, et qui a été adoptée à l'unanimité.

Les membres de la Commission Administrative Fédérale (CAF) se sont réunis au siège de la Fédération FO de la Métallurgie le vendredi 27 octobre 2023. Après avoir échangé sur la situation économique, sociale et syndicale, ils ont dressé un diagnostic afin d'élaborer les positions à prendre et à défendre et ce, dans l'intérêt de nos secteurs d'activités, des salariés et de nos emplois.

Situation économique / conférence sociale / loi industrie verte

Les membres de la CA fédérale ont analysé la situation économique et ont constaté que les prix à la consommation avaient augmenté à fin septembre 2023 de 4,9 % sur un an. Le ralentissement, sur un an, des prix de l'alimentation, des services et des produits manufacturés serait en effet contrebalancé par l'accélération des prix de l'énergie du fait du rebond de ceux des produits pétroliers. Dans l'industrie, le climat des affaires se replie légèrement selon l'INSEE, mais l'emploi ne semble pas être encore impacté.

Les membres de la CA fédérale saluent positivement la participation de notre Confédération à la conférence sociale. Ils ont analysé les différentes interventions des personnalités présentes et retiennent, entre autres, en espérant que ces promesses se transforment en actes dans les prochains mois, la conclusion de la Première ministre à savoir, notamment, la création d'un Haut conseil des rémunérations pour dynamiser la progression des salaires et les prochaines évolutions du Smic, la révision de l'index égalité F-H permettant d'aboutir à un dispositif plus lisible, la conditionnalité des aides et le fait de sanctionner les branches qui ne respecteraient pas leur obligation de négocier d'ici le 1^{er} juin 2024 et continueraient à appliquer des minima en dessous du Smic par une remise en cause des baisses des cotisations sociales.

Les membres de la CA fédérale ont pris acte de la promulgation de la loi du 23 octobre 2023 relative à l'industrie verte qui prévoit : l'ouverture d'usines accélérées, la réhabilitation des friches, un plan d'épargne avenir climat pour les jeunes, et une commande publique fléchée vers les entreprises vertueuses. Si ces projets sont pertinents et répondent à certaines de nos revendications, la CA fédérale revendique que l'Etat ne se contredise pas sur la non-bétonisation et n'oppose pas les entreprises vertueuses à celles qui n'auraient pas encore enclenché

leur cycle de transformation pour des raisons économiques ou structurelles, cela serait destructeur pour l'emploi. Le temps ne doit pas leur être compté mais servir la cause et permettre à tous nos secteurs d'activités de passer ce cap de décarbonation que le gouvernement s'est fixé, c'est à dire la fin des émissions nettes de gaz à effet de serre d'ici à 2050 comme s'y est engagée l'Europe ! Conditionner les aides publiques à la seule transition écologique/énergétique ne serait pas suffisant, elles doivent être également conditionnées à la recherche, au développement et à la production sur notre territoire afin de créer des emplois durables. Pour atteindre cet objectif, cette transition écologique/énergétique risque de peser sur les ménages les plus faibles qui rencontreront sans aucun doute des difficultés à financer leur renouvellement d'équipement de chauffage, leur voiture électrique, l'isolation des bâtiments. Cette transformation doit être socialement acceptable. A ce titre, la CA fédérale revendique un soutien massif et des aides à l'ensemble des ménages concernés.

Les membres de la CA fédérale rappellent qu'un manifeste pour une industrie verte avait été envoyé aux candidats lors de la dernière élection présidentielle et souhaitent que l'industrie retrouve la place qui était la sienne dans l'économie. L'industrie doit renaître sur notre territoire. Elle est facteur de croissance, d'innovation, de compétitivité, de souveraineté, d'indépendance et d'emplois et doit retrouver son poids dans le PIB qui était de 20 % il y a un peu plus de 20 années contre 12 % aujourd'hui.

Négociations nationales interprofessionnelles / convention collective nationale de la Métallurgie

Sur le pouvoir d'achat, les membres de la CA fédérale se félicitent de la signature de l'accord national interprofessionnel sur l'Agirc-Arrco où ont été obtenus la fin du bonus-malus et la revalorisation des pensions à hauteur de l'inflation, tout comme l'assurance de l'autonomie de gestion paritaire du régime face à un gouvernement qui est de plus en plus tenté de ponctionner les réserves pour renflouer le régime général.

Les membres de la CA fédérale soutiennent la position de la Confédération sur le dossier de l'assurance chô-

mage qui refuse de voir attaquer les droits des seniors suite à l'allongement de la durée d'activité imposé par le gouvernement. Ils soutiennent également la Confédération qui reste la seule à poursuivre le combat juridique sur cet allongement de durée de cotisation et le report de l'âge de départ à la retraite en attaquant chaque décret devant le Conseil d'Etat.

Les membres de la CA fédérale ont évoqué la manifestation du 13 octobre 2023 pour répondre à l'appel de la Confédération des syndicats européens qui s'est traduit par des mobilisations sur notre territoire et revendications pour les salaires, l'égalité femmes/hommes et contre les politiques d'austérité. Pour les membres de la CA fédérale, il est temps de rompre avec l'intersyndicale permanente et de retrouver notre expression directe. Le combat sur les retraites devait être mené de front par toutes les organisations syndicales et l'intersyndicale répondait à cette situation, ce qui n'est plus le cas aujourd'hui.

Face à l'inflation, les membres de la CA fédérale appellent ses syndicats et sections syndicales à revendiquer des augmentations de salaires au regard du niveau d'inflation pour garantir et augmenter le pouvoir d'achat des salariés. En ce sens, les membres de la CA fédérale réaffirment le bon niveau de négociation de la nouvelle grille unique des salaires minima hiérarchiques obtenu par notre Fédération en pleine période d'inflation avec l'avenant du 11 juillet 2023 et attendent beaucoup du déploiement de la nouvelle convention collective nationale de la métallurgie et de son application. A ce sujet, la réunion organisée par la Fédération le 17 octobre, au siège de la Confédération à l'attention des secrétaires d'USM, des responsables territoriaux, des coordinateurs nationaux, des DSC, des DS spécifiques et des formateurs fédéraux, a été un véritable succès avec plus de 160 participants. Il reste maintenant à transformer l'essai d'ici la fin de l'année dans chaque entreprise pour une application au 1^{er} janvier 2024 de la nouvelle convention collective nationale de la métallurgie.

Les membres de la CA fédérale ont pris acte de la signature d'un avenant pour la prolongation d'un an de l'accord national du 8 novembre 2019 modifié relatif à l'emploi, à l'apprentissage et à la formation professionnelle dans la métallurgie, fixée au 31 décembre 2023, tout en procédant aux ajustements techniques liés à l'entrée en vigueur de la convention collective nationale de la métallurgie au 1^{er} janvier 2024. Les évolutions législatives et réglementaires qui devraient évoluer au 1^{er}

semestre 2024 doivent nous permettre d'appréhender ces évolutions afin de négocier un nouvel accord qui puisse répondre aux défis de l'industrie sur la transition écologique et numérique, d'attractivité de recrutement des jeunes et de développement des compétences et de transitions professionnelles.

Le nouvel accord unique dédié à l'emploi, aux parcours professionnels, à l'alternance et à la formation professionnelle, devra intégrer un chapitre dédié pour les personnes en situation de handicap. La CA fédérale revendique que l'engagement des entreprises soit plus important et en faveur des salariés en situation de handicap.

En plein cycle électoral, les membres de la CA fédérale saluent les résultats obtenus dans de nombreuses entreprises qui consolident nos positions. Les Unions de syndicats de la métallurgie et les responsables territoriaux se sont engagés dans ce cycle électoral en négociant de nombreux protocoles d'accords préélectorales. La CA se félicite de toutes les nouvelles implantations qui renforcent notre représentativité.

De nombreuses échéances sont encore à venir et nous invitons tous les salariés de la métallurgie de tous les collèges, à voter et faire voter FO où chaque adhérent a le droit d'expression et chaque syndicat le choix de son engagement. Plus que jamais, les membres de la CA fédérale appellent tous les salariés, les demandeurs d'emploi, les retraités et les jeunes à rejoindre notre organisation syndicale FO qui reste un syndicat libre et indépendant.

Olivier Lefebvre rejoint l'équipe fédérale

Depuis le 1^{er} octobre, Olivier Lefebvre a rejoint la Fédération en tant que secrétaire fédéral permanent en lien avec Valentin Rodriguez, en charge de l'automobile et des équipementiers automobiles. Militant FO depuis 2008, il commence l'aventure syndicale quelques années plus tôt au sein d'une PME de l'aéronautique. Secrétaire de délégation unique, il y négocie seul la mise en place des 35h et surtout les suites du dépôt de bilan de l'entreprise. De cet épisode fondateur naît sa volonté d'un engagement syndical plus fort au service des salariés. Il rejoint le site PSA de Poissy en 2006 et prend sa carte chez FO en 2008. Responsable d'unité sur l'atelier montage puis ensuite à la maintenance, il n'est dans un premier temps qu'adhérent. A la mi-2015, avec son arrivée sur le site de Carrières-sous-Poissy, il choisit de s'investir davantage et devient représentant syndical au CSE. En 2019, il devient délégué syndical central FO PSA. Pour son baptême du feu, il fait face à la crise Covid et participe à l'ensemble des négociations sur le sujet. Sous son impulsion, FO sera la première organisation syndicale à demander la fermeture des sites afin de protéger les salariés. Il rejoint la CA fédérale et le bureau fédéral FO Métaux en tant que secrétaire fédéral non permanent après le congrès de Nice, en 2020. Il aura ensuite à intervenir plus largement pour préserver les sites français de PSA lors de la création du groupe Stellantis en 2021, qui voit une société française aux branches européennes changer de dimension pour intégrer un groupe d'envergure mondiale dont le centre névralgique se situe aux Etats-Unis. Avec l'année

2023 et le cycle électoral qui s'ouvre, il doit, avec l'ensemble des équipes FO Stellantis, faire face au regroupement des forces syndicales adverses qui tentent de menacer la position majoritaire de notre organisation chez le constructeur, et déterminer la meilleure stratégie pour résister. Depuis le 1^{er} octobre, il travaille en tant que secrétaire fédéral permanent en lien avec Valentin Rodriguez en charge de l'automobile et des équipementiers automobiles.



Valeo : la force en marche

Dans la longue séquence électorale qu'elles vivent actuellement, les équipes FO de Valeo viennent de remporter une bataille d'importance, puisque la récente conclusion des scrutins sur le périmètre Valeo Vision permet à notre organisation de s'y propulser à la première place avec 41,7% des voix. Une belle performance qui doit autant au travail acharné des métallos FO qu'à l'aide apportée par notre Fédération.

Il faudra attendre l'an prochain pour que les chiffres sur l'ensemble du groupe Valeo soient connus, mais en ce début d'automne, les métallos FO viennent de prendre quelques longueurs d'avance dans la course à la représentativité puisque la fin des opérations électorales dans la société Valeo Vision s'est achevée par une victoire écrasante de notre organisation, qui s'adjuge la première place sur ce périmètre avec près de 41,7% des voix. Pour les 15 000 salariés du groupe en France, les élections ne se résument pas à une date unique mais à une multiplicité d'appels aux urnes qui s'étalent sur une période de 18 mois. Pour les équipes FO, cela se traduit par une campagne de longue haleine aux quatre coins du territoire. Si les premiers résultats demandent à être améliorés, ceux de Valeo Vision sont sans appel. A Angers, le deuxième plus gros site du périmètre, FO progresse de 11 % pour venir s'établir à 41,1 % de représentativité. Sur le site de Sens, les métallos FO gagnent 13,3 % pour atteindre un stratosphérique 69,6%, avec en prime un beau développement sur le troisième collège. Quant à la nouvelle implantation à Bobigny, qui rassemble le siège social de la division et un centre de R&D, FO parvient à se tailler une place avec un élu titulaire, manquant de peu la représentativité, à 9,6%. « Ces très bons résultats sont ceux des équipes FO qui ont su être présentes partout, se félicite le DSC FO Valeo Vision Bertrand Bellenger, également coordinateur FO Valeo Groupe, mais ont aussi su mettre à profit l'aide apportée par notre Fédération. » Des mois du-



rant, elles ont pu profiter de formations sur-mesure pour chaque site parfaitement adaptées à leurs besoins. Preuve s'il en était besoin de la réactivité et de la capacité d'adaptation de FO Métaux lorsqu'il s'agit de fournir des outils à ses équipes.

Autres résultats dont il faut se réjouir : la progression chez Valeo Services, à Saint-Denis, où une équipe jeune et déterminée s'active à développer cette nouvelle implantation. Coup de chapeau également aux métallos FO de Valeo Vision à Blois, qui repartaient presque de zéro après le départ en retraite de deux militantes vétéranes. « Alors que les effectifs militants connaissaient une saignée, les suppléants ont mené un travail de titan pour reconstruire le syndicat et se sont montrés redoutables à tous les niveaux, multipliant par cinq le nombre d'adhérents, limitant considérablement notre recul sur ce site et créant les conditions nécessaires pour un rebond efficace », salue Bertrand Bellenger, qui ne cache pas les ambitions de notre organisation : « Si tout se déroule aussi bien sur les scrutins restants, il pourrait bien y avoir du changement chez Valeo. »

USM du Vaucluse et Métaux d'Avignon : une année chargée

L'année 2022 ? Passée à toute vitesse et ponctuée par l'anticipation de la réforme des retraites, la guerre en Ukraine, l'inflation et ses conséquences, répondraient les métallos FO du Vaucluse, comme l'a montré le rapport d'activité présenté le 7 juillet lors des assemblées générales de leur USM et du syndicat des Métaux d'Avignon. Réunis autour de leur secrétaire Laurent Ruiz, en présence du secrétaire fédéral Gérard Ciannarella et du secrétaire de l'UD84 Jean-Luc Bonnal, ils ont pu faire le point sur l'activité des deux structures. Derrière une actualité souvent dramatique, beaucoup d'énergie a également été consacrée au développement syndical. Deux implantations ont ainsi été créées, chez Peugeot, à Remoulins, et dans le secteur du contrôle automobile. De nombreux isolés se sont également rapprochés de l'USM ou des Métaux. Autre dossier d'importance pour l'équipe de l'USM : l'accord autonome signé le 16 mai après d'intenses négociations pour compléter l'accord de révision/extinction de la convention collective territoriale en vue de la mise en place de la nouvelle convention collective nationale de la métallurgie, au 1^{er} janvier prochain.

Ce sujet a été au cœur de l'intervention de Gérard Ciannarella, qui a retracé la genèse et le déroulement du long travail mené par la Fédération sur le sujet. Rappelant qu'il faut à présent se former aux nouvelles classifications, il a rappelé la mise en place d'un module spécifique de formation par notre organisation au sein d'une offre dont la richesse est bien connue des métallos FO. Il est également revenu sur l'enjeu crucial de la future composition des collèges électoraux, qui devrait être prochainement fixée, sur l'insistance de notre organisation. Il a conclu en invitant les métallos FO à se retrouver à Amiens en juin prochain pour le congrès fédéral de notre organisation.

Nouvelle classification : mode d'emploi

La nouvelle convention collective unique de la métallurgie signée le 7 février 2022, applicable au 1^{er} janvier prochain, instaure de nouvelles règles notamment en matière de classification. Les entreprises se trouvant dans la dernière ligne droite vis-à-vis de l'application de cette nouvelle classification, quelques rappels s'imposent sur cette thématique.

I - Quelle est la méthodologie liée au nouveau dispositif de cotation

La convention collective nationale de la métallurgie conclue le 7 février 2022 substitue une classification unique des emplois aux quatre systèmes de classification existants jusqu'à présent dans la branche.

La méthode de classement des emplois vise à garantir au mieux l'équité entre les salariés de la branche. Il s'agit d'un système qui classe les emplois et non les salariés.

La branche va donc disposer d'une échelle de classification unique qui traitera toute la population ainsi que toutes les entreprises de la branche.

La méthode retenue est fondée sur la réalité des activités réalisées, et sur l'analyse du contenu des emplois au travers de trois outils paritaires :

- un référentiel d'analyse des emplois permettant de coter tous les emplois de la métallurgie,
- un tableau de classement des emplois,
- un glossaire.

II - Mode de fonctionnement du nouveau système de classification

Le référentiel d'analyse des emplois comporte six critères classants qui font l'objet d'une approche spécifique :

1. Complexité de l'activité: Difficulté/technicité et diversité du travail, solutions à mettre en œuvre, problèmes à traiter.
2. Connaissances: Savoirs et savoir-faire requis dans l'emploi, acquis par la formation initiale/continue ou l'expérience.
3. Autonomie: Latitude d'action, d'organisation et de décision dans le cadre de l'emploi, niveau de contrôle associé.
4. Contribution: Effet et influence des actions et décisions sur les activités, l'orga-

nisation et son environnement Nature et importance du champ d'action et de responsabilité.

5. Encadrement-Coopération: Appui/soutien accompagnement/transmission, supervision, encadrement, management/coordination, qu'il s'agisse d'une responsabilité hiérarchique, fonctionnelle ou de projet.

6. Communication: Nature et variété des échanges et des interlocuteurs ; transmission, concertation, négociation, représentation.

Ces critères sont indépendants et ont tous le même poids, aucune pondération ne vient donner plus d'importance à l'un ou à l'autre. Ils offrent une vision à 360° de l'emploi.

Chacun des six critères classants est composé de dix degrés d'exigence. Il faut affecter un degré d'exigence pour chaque critère. Le degré d'exigence qui sera retenu donne lieu à l'attribution d'un nombre de points égal au degré correspondant, soit une valeur comprise entre 1 et 10. Cela conduit donc à une cotation par points des emplois. La cotation résulte de l'addition des degrés retenus pour chacun des six critères. Le total obtenu est toujours compris entre 6 et 60.

Préalablement à la cotation de l'emploi, l'employeur établit une fiche descriptive de cet emploi en français. L'objectif de cette fiche est de permettre la cotation de l'emploi, critère par critère.

La fiche descriptive de l'emploi comprend notamment la description des activités significatives de l'emploi, la nature et le périmètre des responsabilités exercées ainsi que la description des relations de travail.

Exemple de cotation :
Après une analyse faite pour une cotation obtenue correspond à la somme de 23 points (4 + 4 + 5 + 3 + 4 + 3).

Après avoir obtenu cette cotation de 23 points, il convient de déterminer la classe d'emploi et le groupe d'emploi associés à cette cotation.

Pour ce faire, il convient de se référer au second outil paritaire : le tableau de classement.

On trouve des classes d'emploi au nombre de 18 regroupées en 9 groupes d'emplois. Chaque groupe d'emplois est désigné par une lettre allant de A à I.

La cotation correspond à une classe d'emploi et à un groupe d'emploi et à un salaire minimum conventionnel pour chaque classe d'emploi.

Les emplois relevant de la catégorie professionnelle des cadres sont ceux classés dans les groupes d'emplois F, G, H et I.

Dans notre exemple de cotation de 23, l'emploi est donc classé C- 6 (classe d'emploi 6 et groupe d'emploi C).

Pour la première application de la nouvelle convention dans l'entreprise, l'employeur doit notifier par écrit, à chaque salarié, le classement de son emploi. Dans le délai d'un mois à partir de cette notification, le salarié peut adresser à son employeur une demande d'explications concernant le classement retenu. Ce dernier doit lui apporter une réponse par tous moyens sous un délai d'un mois.

III - Statut cadre

Il est prévu des dispositions transitoires pour les cadres dont l'emploi serait repositionné en non-cadre.

En effet, certaines personnes classées cadres au 31 décembre 2023, pourraient être amenées à être parfois reclassifiées non-cadres à compter du 1^{er} janvier 2024 dès lors qu'elles auront été classées à un niveau inférieur à F. Pour ces salariés « reclassifiés non-cadres », l'article 68 de la nouvelle convention prévoit cependant l'accès à certaines dispositions limitativement énumérées (préavis, indemnité de licenciement, incidence de la maladie sur les congés payés, ...) aussi longtemps qu'ils tiennent l'emploi reclassifié en non-cadre au sein de l'entreprise qui les emploie à la date d'entrée en vigueur de la nouvelle convention collective. Concernant les cotisations retraite, les salariés relevant des emplois classés au moins C6 continuent d'y être éligibles. De plus, l'article 69 prévoit une garantie en matière de salaire.

Des métaux et des mots

Tous les mois, FO Métaux vous propose mots croisés et sudoku, ainsi qu'un peu de culture, syndicale bien sûr, autour d'un mot chargé d'histoire et que les métallos connaissent bien.

Solution du n° 633

| | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 5 | 6 | 9 | 3 | 1 | 2 | 4 | 7 | 8 |
| 7 | 3 | 2 | 8 | 6 | 4 | 5 | 1 | 9 |
| 8 | 4 | 1 | 5 | 7 | 9 | 3 | 6 | 2 |
| 4 | 1 | 5 | 7 | 2 | 8 | 6 | 9 | 3 |
| 3 | 8 | 7 | 9 | 4 | 6 | 1 | 2 | 5 |
| 9 | 2 | 6 | 1 | 5 | 3 | 8 | 4 | 7 |
| 2 | 9 | 3 | 4 | 8 | 1 | 7 | 5 | 6 |
| 1 | 7 | 8 | 6 | 9 | 5 | 2 | 3 | 4 |
| 6 | 5 | 4 | 2 | 3 | 7 | 9 | 8 | 1 |

Sudoku

| | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | | | | 5 | 7 | | 3 |
| | | 7 | | | | 4 | |
| 8 | | | | | 6 | | 2 |
| | | 2 | | 3 | 7 | | 6 |
| | | | | 4 | | | |
| 7 | | | 8 | 5 | | 2 | |
| 4 | | 6 | | | | | 7 |
| | 8 | | | | | 9 | |
| 5 | | 3 | 6 | | | | |

Le mot du mois : Métier



La Dentellière, de Vermeer (Louvre)

À en croire le gouvernement, la France compterait aujourd'hui des « métiers en tension », c'est-à-dire qui manquent de candidats, ce qui justifierait d'en faire venir de l'étranger.

Si tous ceux qui font métier de rédiger des dictionnaires tombent d'accord pour situer l'apparition du mot au XI^{ème} siècle sous la forme *mestier* à partir du latin vulgaire *misterium*, certains y voient une contraction de *ministerium*, d'autres une déformation de *mysterium*. Différence en fait peu sensible puisque les deux termes se mêlaient dans le domaine religieux.

Exercer un métier n'autorise donc pas à se croire ministre, ni magicien. Il en est même d'humbles : les fameux *petits métiers*. On se consolera en se souvenant que, selon la sagesse populaire, « il n'y a pas de sot métier ». Une personne reconnue apte à l'exercer fait donc partie d'un *corps de métier*, ou, par ellipse, elle est *du métier*, mais peut *changer de métier*. Au pluriel, on parlera des *métiers de la métallurgie* ; c'est même ce que désignent les deux dernières lettres du sigle UIMM, depuis que l'organisation patronale a délaissé la référence aux industries minières. Les activités artisanales, elles, sont encadrées par les *chambres de métiers*.

Les débuts ne sont pas toujours faciles quand on *apprend le métier*, mais en cas de maladresse un ancien vous consolera : « C'est le métier qui rentre ! » Le mot, en effet, évoque aussi la compétence : on dira de celui-ci qu'il *a du métier*, de celui-là qu'il *manque encore de métier*.

Il désigne enfin, ou plutôt désignait, une machine à fabriquer des tissus, voire un cadre pour les travaux de broderie. « J'ai de l'ouvrage sur le métier », direz-vous de façon un peu désuète pour excuser un manque de temps. Peut-être parce que vous suivrez le fameux conseil de Boileau vous incitant à rechercher la perfection : « Vingt fois sur le métier remettez votre ouvrage... » Les professionnels n'aiment guère que le premier venu prétende les conseiller sur leur métier. On s'enhardira pourtant, au risque de les froisser, à suggérer aux patrons une bonne méthode pour remédier aux métiers en tension : les rendre plus attractifs en augmentant les salaires.

Mots croisés n° 634

| | | | | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|----|----|
| | 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | 6 | 7 | 8 | 9 | 10 | 11 |
| A | | | | | | | | | | | |
| B | | | | | | | | | | | |
| C | | | | | | | | | | | |
| D | | | | | | | | | | | |
| E | | | | | | | | | | | |
| F | | | | | | | | | | | |
| G | | | | | | | | | | | |
| H | | | | | | | | | | | |
| I | | | | | | | | | | | |

Solution du n° 633

| | | | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| P | E | R | C | O | L | A | T | E | U | R |
| A | S | T | I | C | O | T | E | U | S | E |
| R | P | T | C | R | R | I | S | | | |
| A | E | B | A | D | I | N | O | N | S | |
| D | R | Y | A | S | R | I | S | E | E | |
| O | A | S | I | L | E | A | N | | | |
| X | N | P | O | C | A | G | T | | | |
| A | T | T | E | N | D | R | I | R | A | I |
| L | O | U | I | S | Q | U | I | N | Z | E |

Horizontalement

A. Signé à la fin (trois mots). B. Piètre imitation. C. Passe devant pour doubler. Joindre les deux bouts. Passage d'un ovni. D. Espèce de crack. Sainte femme. Réunissait des enseignants. E. Actif à la campagne. N'est plus parti. F. La maladie de Charcot. Dirigeas. G. Ouvertes à certains courants. Sa robe peut finir à vos pieds. H. A fait l'objet de mesures adaptées. I. Sur les circuits, c'est un champion.

Verticalement

1. Lieu de représentation par excellence. 2. Pseudo souverain. 3. Cours parfois séché. Sourd, mais pas de l'oreille. 4. Ajoute de l'eau ou fait sécher. L'ancêtre d'EU. 5. Coupaient au plus court. 6. Dent creuse. La télé suisse. 7. Héros troyen. Deux vieux. 8. Envoie des paquets dangereux. Bien meilleur si ce n'est pas un remède. 9. Son livre raconte plein de souvenirs. Français de métropole, vu de Tahiti. 10. Elle peut border un lit. 11. Bons pour le service.



ACCOMPAGNEMENT SOCIAL

Chômage, divorce, handicap, dépendance, maladie... Les sources de fragilité sont nombreuses.

Chez Malakoff Humanis, nous proposons un accompagnement social pour vous aider vous et vos salariés à faire face aux moments difficiles. Ils bénéficient des solutions concrètes pour :

- **améliorer le quotidien** d'un proche en situation de Handicap,
- rester aux côtés d'un enfant gravement malade ou aider un parent dépendant grâce à **un coup de pouce financier***,
- **bénéficier des conseils** de nos experts en accompagnement social.

* Nos aides sont attribuées sous conditions d'éligibilité et en complément des dispositifs publics.

Découvrez tout l'accompagnement dont vous bénéficiez en scannant ce QR code



**malakoff
humanis**

SANTÉ - PRÉVOYANCE - RETRAITE - ÉPARGNE



ÉCLAIRONS L'ENTREPRISE À LA LUMIÈRE DU SOCIAL

Chaque jour et depuis plus de 30 ans, les équipes pluridisciplinaires d'experts-comptables, de juristes, d'économistes, d'industriels, de spécialistes du travail et des relations sociales se mobilisent au service des représentants du personnel et uniquement pour eux.

Notre mission commune est de veiller à ce que l'humain et le progrès social restent au cœur des dynamiques d'entreprise. Pour cela, nos experts mobilisent collectivement leurs savoir-faire et leurs expériences pour vous être toujours plus utiles et plus proches de vos enjeux.

Syncéa a pour vocation de vous apporter ses expertises, ses conseils, ses formations et son accompagnement tout au long de vos mandats et au service de votre engagement.